

Code d'éthique

Des membres du CA, des employés, des participants et des bénévoles

Introduction

Un code d'éthique a comme but de créer le bien, l'équité et la justice dans les attitudes et les comportements face à une situation particulière.

Ce code d'éthique est pour les membres du CA, les employés, les participants et les bénévoles.

Le code d'éthique se base sur la mission et les valeurs de l'Atelier d'Alphabétisation des Sourds de Québec que tout le monde doit respecter. Ces responsabilités sont exigées tant que la personne a un lien avec Alpha-Sourds. Ces responsabilités sont par rapport à :

- 1) L'organisme (Alpha-Sourds)
- 2) Les collègues de travail, les participants et les bénévoles
- 3) Les partenaires de services et donateurs;

Pour que ce code d'éthique soit « vivant » et serve véritablement au respect de la mission de l'Alpha Sourds de Québec, les membres du CA, les employés, les participants et les bénévoles doivent avoir une copie du code d'éthique et s'engager à le respecter en le signant après l'avoir lu et l'avoir compris.

Responsabilités à l'égard de l'organisme

Pour rendre la vie dans l'Atelier d'alphabétisation des Sourds agréables, tous les membres du CA, les employés, les participants et les bénévoles s'engagent à

- Respecter la mission et les objectifs :
 - Offrir des programmes d'éducation populaire pour faciliter l'intégration et l'autonomie des personnes sourdes;
 - Informer, soutenir et accompagner vers les ressources existantes dans le milieu;
 - Sensibiliser la population aux besoins des personnes sourdes;
 - Rendre accessible l'éducation, la socialisation et l'expression des besoins
- Respecter les valeurs
 - Le respect
 - L'intégrité
 - L'équité
 - L'engagement
- De **plus** :
 - Donner une image positive de l'organisme;
 - Respecter les normes, règles et procédures en vigueur dans l'organisme;
 - Promouvoir l'honnêteté et la transparence;
 - Informer le responsable si implication dans une procédure judiciaire ou une enquête policière
 - Présenter en tout temps une tenue vestimentaire propre, sobre et de bon goût, sans message sexuel ou violent;
 - Être dans un état de sobriété à l'arrivée;
 - S'abstenir pendant le travail de consommer toute substances (drogue, alcool);
 - S'abstenir d'utiliser les ressources, biens ou services de l'organisation à des fins personnelles sauf dans les cas prévus aux règles en vigueur.

Responsabilité à l'égard des collègues de travail, participants et bénévoles

Pour l'ensemble des relations entre collègues de travail, participants et bénévoles il faut :

- Respecter la vie privée, la confidentialité et l'intimité de chacun
- Respecter les différences de chaque personne
- Contribuer à des relations de confiance et à une saine collaboration;
- S'abstenir de déléguer à un collègue des activités ou des tâches qui relèvent de ses responsabilités sauf situation exceptionnelle;
- Régler les désaccords entre personnes impliquées, demander de l'aide si nécessaire;
- Reconnaître le mérite de chaque personne
- Éviter de discréditer et de ternir la réputation d'une personne;
- Faciliter l'intégration de nouveaux collègues dans le respect des règles
- Contribuer à la mission de l'Atelier d'Alphabétisation des Sourds de Québec;
- Demander le soutien d'un collègue lors d'une situation d'impasse ou de difficultés;
- Informer son supérieur immédiat de tous propos négatifs tenus par un participant et le bénévole pouvant porter préjudice à sa propre vie ou à celle d'autrui;
- Avoir des liens professionnels avec le participant et le bénévole pendant sa participation aux activités d'Alpha-Sourds
- S'abstenir de relations intime ou à caractère sexuel pendant une période de 6 mois après le départ d'Alpha Sourds de Québec;
- Référer le participant ou le bénévole à la direction lorsqu'il formule une demande ou présente une condition qui requiert une intervention;
- Susciter la valorisation des capacités du participant et du bénévole et leur mise à profit dans le respect de son rythme d'apprentissage;

Responsabilité à l'égard des partenaires de services et des collaborateurs

Pour l'ensemble des relations avec les partenaires et les collaborateurs d'Alpha-Sourd il faut :

- Connaître et reconnaître les ressources de la communauté qui offrent une aide à l'Atelier d'Alphabétisation des Sourds de Québec;
- Utiliser les ressources de la communauté de la meilleure façon possible;
- Contribuer à entretenir de sains rapports de collaboration;
- Respecter le caractère anonyme de toute forme de dossiers confidentiels;

Respect du code d'éthique

Les dispositions du code d'éthique montrent les attitudes et les comportements attendus dans de nombreuses situations. Devant une situation non prévue au présent code et qui pose un questionnement éthique, il revient à chacun de faire preuve de compréhension et d'agir de façon juste, respectueuse et équitable tout en demandant l'aide de son supérieur ou responsable en cas de doute.

Le respect du code d'éthique est avant tout un **engagement** de tout le monde qui repose sur la responsabilité individuelle, de manière positive et constructive. Chacun est ainsi préposé des attitudes et des comportements attendus.

Chacun est aussi un exemple de l'esprit qui a fait à ce jour la réputation de l'Atelier d'Alphabétisation des Sourds de Québec. C'est pour cela qu'avec leurs fonctions de responsabilité, les membres du CA ainsi que la direction, doivent être les premiers à adopter une conduite exemplaire en lien avec le respect des dispositions du présent code d'éthique.

Les manquements au code d'éthique peuvent donner lieu à des demandes d'ajustement ou de mesures correctrices. Ils peuvent aussi, selon le sérieux des actes commis, donner lieu à des mesures disciplinaires selon le principe de la progression des sanctions allant de l'avertissement verbal jusqu'au congédiement. Toute mesure disciplinaire sera consignée au dossier de la personne visée.

Consentement au respect du code d'éthique

Je,	, (membre du CA \Box em	nployé \square bénévole \square ou
,	is avoir pris connaissance et compris la porté à en respecter les dispositions dans son intég	
0 0 0	à communiquer à l'administration toute e exigeant de me conformer au présent code	
Signature de l'employé, du participant	du membre du CA, du bénévole ou	Date